

## LE CONSEIL GENERAL DE L'HERAULT ET LA VILLE DE DJERBA

Le Conseil Général de l'Hérault mène des actions de coopération décentralisée dans divers pays :

- Chili /Kyota (depuis 1998) : eau et développement durable, Agenda 21 local à Kyota, recherche, environnement, Economie / activité pépinière
- Tunisie/Djerba : eau, patrimoine et HQE, paysage , Agenda 21 local
- Maroc/Ouarzazate : création d'une route touristique de l'arganier.

En terme de développement durable, le Conseil Général de l'Hérault est très avancé. Au sein de chaque service, il y a une logique de développement durable ( eau, agriculture, transports) : la Direction Cadre de vie travaille sur l'éducation au développement durable et la transversalité au sein des services et vers le public.

Il existe par ailleurs un Agenda 21 local validé qui regroupe les différentes actions sectorielles développées par les services sur le territoire. Il est aujourd'hui en phase d'évaluation. A été mis en place un référent Agenda 21 Local au sein de chaque service interne pour plus de transversalité.

Au sein du service coopération décentralisée, le développement durable est largement inscrit dans les stratégies d'actions. On retrouve une forte mobilisation développement durable à travers des projets sectoriels :

- Eau et économie (pépinière) au Chili ;
- Aménagement du territoire, habitat, patrimoine et HQE (Foundouks et ksours) à Djerba ;
- Tourisme durable et handicap au Maroc ;

Le service CD de l'Hérault est largement sollicité pour participer à l'élaboration de A21L héraultais.

Chez les partenaires étrangers avec qui le Conseil général a noué des relations de coopération, le développement durable est présent. Certains ont aussi initiés des démarches Agenda 21 local. Le Conseil général de l'Hérault choisit ses partenaires en fonction de leur engagement effectif dans le développement durable.

Le Conseil général est une des collectivités françaises les plus avancées en matière de développement durable au sein des accords de coopération décentralisée grâce à **ses jumelages d'Agenda 21 local** avec Djerba et Kyota.

- **Avec Djerba** : L'Hérault a fait lui-même appel à Djerba en 2001, qui avait déjà lancé son A21L, pour mettre en place cet outil sur son propre territoire. D'abord fondé sur un échange technique sur l'eau entendu au sens strict, le partenariat s'est ensuite ouvert à une nouvelle dynamique englobant à la fois les questions de l'eau, l'assainissement et la situation sanitaire et alimentaire de ces territoires. D'une rencontre à Kyota sur ces thèmes est ainsi née l'idée d'une nécessaire conception transversale et durable des enjeux territoriaux. La proposition d'un jumelage d'Agenda 21 local s'est alors concrétisée. La confiance gagnée entre les partenaires et la bonne identification des moyens dont chacun dispose a permis, au fil du temps, d'arriver à cette phase plus générale et adaptée aux contextes respectifs des deux territoires. Ce jumelage fait suite à une sollicitation initiée par l'association pour la sauvegarde du patrimoine de Djerba (réhabilitation des foundouks, valorisation touristique, éco ...) et sur les déplacements qui a longtemps été partenaire dans les projets de coopération entamé avec l'Hérault. Largement sensibilisée à la question du développement durable territorial, elle a voulu dépasser le stade des actions sectorielles et entériner une démarche Agenda 21 local. Cette situation est exemplaire en ce sens que cette initiative "extérieure" a permis d'influencer le contexte national jusqu'alors peu reconnaissant des autorités locales. Il n'y avait pas, en effet, de mobilisation étatique tunisienne à cet égard à l'époque. De ce fait, les acteurs locaux ne se sentaient pas non plus directement concernés. L'association a ainsi permis d'aller de l'avant. C'est entre autre grâce à cette initiative, accompagnée par des démarches des acteurs de la coopération décentralisée auprès des services de l'Etat, que l'Etat tunisien a accéléré sa prise de conscience en terme de développement durable et en terme de capacité des acteurs locaux à agir. La mise en place de ce partenariat autour d'un Agenda 21 local s'est ainsi fait

en deux temps : les élus locaux se sont engagés par la suite à officialiser la mise en place de cet outil en partenariat avec le Conseil général de l'Hérault.

Différents partenaires ont été associés à ce jumelage :

- *Partenaires français* : ONG : Solagral (formation, animation DD) plateforme humanitaire de l'Hérault (expertise les possibilités des partenaires), Agropolis ( asso de la recherche universitaire agronomique du CR Languedoc Roussillon) MSF, Pharmaciens sans frontières, Pseau, AIM HQE
- *Acteurs locaux* : élus, associations locales ( Djerba : asso de sauvegarde de l'île), professeurs, experts locaux ( djerba : spécialistes du tourisme, DAET pour formation aux SIG), artistes
- *Acteurs économiques* : Djerba : promoteurs immobiliers pour des actions HQE  
ONU Habitat – PNUE

**Avec Kyota , le Conseil général de l'Hérault s'est également lancé dans un jumelage d'Agenda 21 local.** C'est le partenaire du Sud qui, à cette fois, sollicité le Conseil général de l'Hérault pour un accompagnement à l'élaboration et à la mise en place de leur Agenda 21 local. Il existait un accord de coopération ancien entre ces deux collectivités, au niveau de l'eau notamment. C'est une rencontre entre techniciens et élus lors d'une manifestation sur l'eau qui a lancée cette idée d'un jumelage d'Agenda 21. L'élaboration de l'Agenda 21 local de Kyota est en cours actuellement.

- Une ville du **Maroc (Essaouira)** qui a mis en place un Agenda 21 local dans le cadre du programme du PNUD s'est par ailleurs adressée au Conseil général de l'Hérault pour mener un partenariat autour d'un tel jumelage.

Le Conseil général est par ailleurs très investi au niveau de l'Arc latin, association de Collectivités Locales du Sud de l'Europe (zone Méditerranée) du Portugal à la Sicile.

L'objectif est de donner une voix plus forte à la Méditerranée au sein de l'UE, de faire reconnaître un niveau 3 de CL en Europe, d'aider la rive sud à préparer 2010 UE. Par le biais du projet Aquanet, il s'agit aussi de diminuer les pollutions diffuses. Le programme s'articule autour de 15 thèmes d'actions dont l'Agenda 21 local et la coopération décentralisée.

Barcelone préside le groupe Agenda 21 local, l'Hérault préside le groupe environnement.

S'est construit également la volonté de créer un observatoire du développement durable en Méditerranée pour :

- être un pôle d'influence sur les acteurs locaux, lieu d'échange des bonnes pratiques,
- être un outil de lobbying,
- proposer de la méthodologie,
- évaluer l'impact des politiques publiques sur le milieu.

**Contact :**

- Elisabeth Barrincou, responsable de la coopération décentralisée, [e-barincou@cg34.fr](mailto:e-barincou@cg34.fr), tel : 04.67.67.67.13
- Serge Miquel, Directeur de l'Aménagement rural et de l'environnement (eau et arc latin), [dare@cg34.fr](mailto:dare@cg34.fr), 04.67.67.67.63
- Khansa EL Kouki, responsable Agenda 21 Local